



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis n° 30-2025

---

Au Conseil communal de Borex

Demande de crédit de CHF 105'000.00 TTC pour l'aménagement  
d'une zone sportive multigénérationnelle sur la parcelle n° 001

Déléguée municipale

**Pascaline Keller**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. PREAMBULE**

La Municipalité vous soumet ce présent préavis visant à développer l'infrastructure sportive de notre commune, en aménageant une zone sportive multigénérationnelle sur la parcelle 001 « En Pétaney », située derrière le terrain de pétanque. Cette initiative a pour objectif de promouvoir le sport, le bien-être et la cohésion sociale au sein de notre commune.

## **2. PROPOSITION D'AMENAGEMENT**

- **Un espace de street-workout**, qui permet aux adultes et adolescents de s'entraîner en extérieur en utilisant leur propre poids corporel. Cet équipement favorise la pratique d'activités physiques accessibles à tous, sans condition d'âge ou de niveau.

Les agrès sont scellés sur un socle de fondation de 65m<sup>2</sup> garantissant une bonne stabilité dans le temps ainsi qu'une excellente infiltration des eaux de pluie par la pose d'un revêtement artificielles type BioTurf-70, composée de 2 x 35 mm d'épaisseurs de couche de souplesse, puis en finition un gazon synthétique sablé de sécurité de 20 mm d'épaisseur offrant ainsi une surface de jeux de 90 mm d'épaisseur au total. Hauteur de chute : 270 cm

- **Deux tables de ping-pong**, qui encourageraient les interactions sociales et offriraient une activité ludique pour tous, des enfants aux adultes.

Installation de superstructure permettant la pose d'un revêtement en gazon synthétique sablé sur du PurTurf 25 Olympie -Sportif 30m<sup>2</sup> – Epaisseur 28mm.

- **Une structure d'escalade pour les enfants**, qui non seulement divertira les plus jeunes, mais permettra également de développer des compétences motrices, de la confiance en soi et de l'esprit d'équipe.

Bloc \*aventurer » de 2 x 3 m – posé sur coffre de fondation de 30 m<sup>2</sup> – Revêtement de gazon synthétique sablé de sécurité de 20 mm d'épaisseur posé sur une couche de souplesse BioTurf 35 (35 mm d'épaisseur) offrant une épaisseur totale de 55mm.

Hauteur de chute 170cm.

- **Un babyfoot**, qui apporte une expérience ludique et conviviale, favorisant les interactions sociales. Il encourage l'activité physique, améliore la coordination et offre un divertissement accessible à tous. Il crée une ambiance détendue et festive.

## **3. AVANTAGES DE CETTE INITIATIVE**

- Promotion du sport et de la santé : En offrant des installations modernes et accessibles, nous incitons les citoyens à adopter un mode de vie actif et sain.

- Cohésion sociale : Ces équipements encourageront les interactions entre les habitants, renforçant ainsi le lien social et le sentiment d'appartenance à notre commune.

- Sensibilisation à l'environnement : En intégrant des structures de sport en plein air, nous forgeons un lien entre la pratique sportive et la nature, renforçant la sensibilisation à la protection de notre environnement.

#### **4. COUT ET PLAN DE FINANCEMENT**

1	Travaux Préliminaires	2'990.00
2	Transport et pose	5'500.00
3	Tables de ping pong x 2 <sup>(1)</sup>	15'818.00
4	Structure street workout (65m2) <sup>(1)</sup>	29'882.40
5	Babyfoot	7'402.00
6	Structure d'escalade <sup>(1)</sup>	(dont remise de 10%) 28'720.00
7	Remise en état et contrôle	2'150.00
8	Inspection et maintenance 1 <sup>ère</sup> année (valeur CHF 850.-)	Offert
9	Divers et imprévus	4'669.90
Total HT		97'132.30
TVA 8.1%		7'867.70
Total des travaux TTC		105'000.00

Le panneau d'information général est offert par le fournisseur.

(1) Revêtement compris

#### **5. GARANTIES ET MAINTENANCE**

Les structures sont garanties (vice de fabrication) :

- Pour le street workout, de 5 ans pour les pièces en plastique) à 20 ans pour les pièces en métal ;
- Pour le baby-foot et les tables de ping pong, 2 ans ;
- Pour le bloc d'escalade, jusqu'à 10 ans.

Une visite d'inspection et de maintenance est conseillée chaque année pour un montant de CHF 900. HT. La première visite est offerte par l'installateur.

#### **6. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT**

Le canton de Vaud encourage et soutient la construction de places de sport en plein air, à hauteur de 25% du prix total pour les structures de musculation/fitness et jusqu'à 15% pour les terrains multisports. Par ailleurs, le projet remplit les conditions pour bénéficier d'une contribution du « Fonds du Sport Vaudois ».

Préavis d'investissement N° 30-2025 : Demande de crédit de CHF 105'000.00 TTC pour l'aménagement d'une zone sportive multigénérationnelle sur la parcelle n° 001.

##### **Financement**

L'investissement sera financé par le recours à l'emprunt, selon les conditions du marché et dans le cadre du plafond d'endettement, préavis N° 08-2021 – Fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2021-2026.

## **Amortissement**

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse de durées d'amortissement prévue par le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) article 17 – annexe 1 et selon les principes régissant les comptes annuels validé par la Municipalité le 18 mars 2024.

Biens meubles – 10 ans

Les subventions seront déduites de l'investissement et l'amortissement sera réévalué selon les nouvelles directives MCH2.

## **6. SYNTHESE**

L'aménagement de cette zone sportive derrière le terrain de pétanque représente une opportunité de proposer à la population un espace de loisirs et d'activités physiques.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Borex**

- Dans sa séance du 24 mars 2025 ;
- Vu le préavis municipal N° 30-2025 ;
- Ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## **Décide**

1. **d'approuver** le préavis N° 30-2025 – Demande de crédit de CHF 105'000.00 TTC pour l'aménagement d'une zone sportive multigénérationnelle sur la parcelle n° 001.
2. **d'accorder** un crédit de **CHF 105'000.00**.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 27 janvier 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

